

P L A N

stratégique

2 0 1 1

2 0 1 5

R É

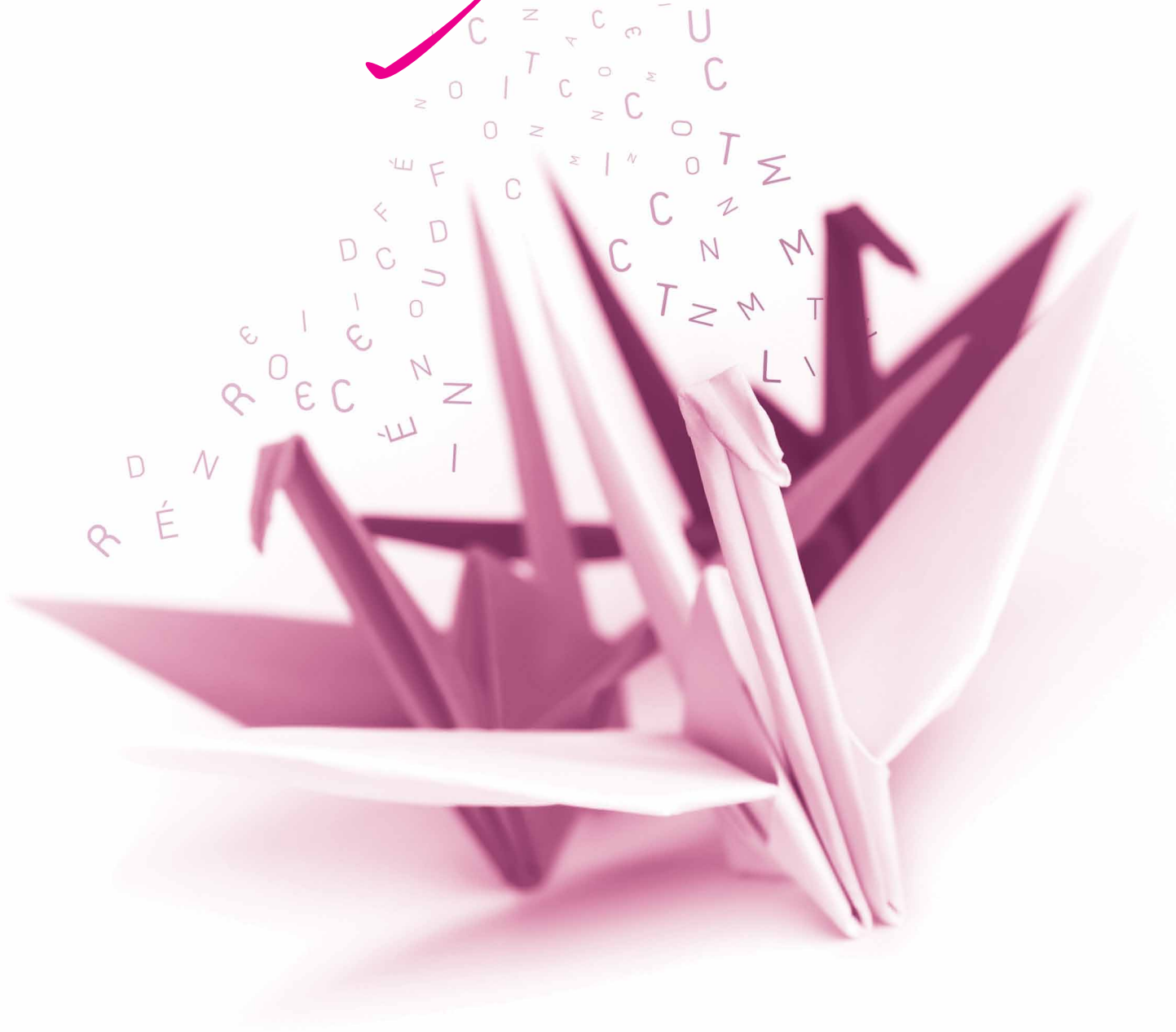
R O E C

T Z M T

P L A N

stratégique

2 0 1 1
2 0 1 5





COORDINATION ET RÉDACTION

Claudine Audet
Jacques Laflamme
Brigitte Ricard

AUTRES RÉDACTEURS ET RÉDACTRICES

Hélène Comtois
André Labrie
Mireille Pelchat
Mathieu Tremblay
Collaboration de plusieurs unités administratives

SUPERVISION

Jacques Laflamme, directeur
Direction de la planification stratégique et de l'évolution
organisationnelle

ÉDITION

Martine Royer
Direction des communications et des affaires publiques

RÉVISION LINGUISTIQUE

France Galarneau

CONCEPTION GRAPHIQUE

Paquin design

IMPRESSION

JB Deschamps

PRODUCTION

**Direction de la planification stratégique
et de l'évolution organisationnelle**
225, Grande Allée Est, bloc C, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Tél. : 418 380-2362, poste 6362

**La publication est accessible dans le site Web
du ministère de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine : www.mcccf.gouv.qc.ca**

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011
Bibliothèque et Archives Canada, 2011

ISBN : 978-2-550-63023-4 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-63024-1 (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2011

Imprimé sur du Rolland Enviro100 Satin,
papier contenant 100 % de fibres postconsommation.

LETTRE DE LA Ministre

Monsieur Jacques Chagnon
Président
Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je dépose à l'Assemblée nationale du Québec le Plan stratégique 2011-2015 du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, conformément à la Loi sur l'administration publique.

Je considère que ce plan stratégique témoigne avec justesse d'une vision actualisée et moderne ainsi que des principes et des enjeux qui doivent guider l'action de l'État dans les domaines de la culture, des communications et de la condition féminine au regard du contexte actuel.

Ce plan expose les orientations, les axes d'intervention, les objectifs et les indicateurs de résultats visés par le Ministère sur un horizon de quelques années.

Soyez assuré, Monsieur le Président, que le personnel du Ministère consacrera tous les efforts nécessaires à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2015, qui s'inscrit également dans l'actualisation des priorités du gouvernement.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine,



CHRISTINE ST-PIERRE
Québec, octobre 2011

LETTRE DE LA Sous-ministre

Madame Christine St-Pierre
Ministre de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le Plan stratégique 2011-2015 du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Ce plan stratégique guidera les actions du Ministère auprès des citoyennes et des citoyens, des clientèles et des partenaires ainsi qu'auprès d'autres ministères et organismes au cours des quatre prochaines années. Les enjeux et les orientations de ce plan sont le fruit de réflexions et d'échanges auxquels a contribué l'ensemble du personnel du Ministère. Ils sont également issus des analyses et des discussions avec plusieurs organisations sur les conditions existantes dans le secteur de la culture et des communications ainsi que dans celui de la condition féminine.

Les organismes et sociétés d'État de la culture et des communications qui relèvent de votre responsabilité ont été associés à ces travaux et sont invités à arrimer leur prochain plan stratégique respectif à celui du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Ainsi, nous travaillons ensemble pour améliorer la complémentarité de nos actions respectives afin de relever les défis qui se posent en matière de culture, de communications et de condition féminine.

Soyez assurée, Madame la Ministre, du dynamisme, de l'engagement et de la collaboration du personnel en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2015 du Ministère.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre,

SYLVIE BARCELO
Québec, octobre 2011

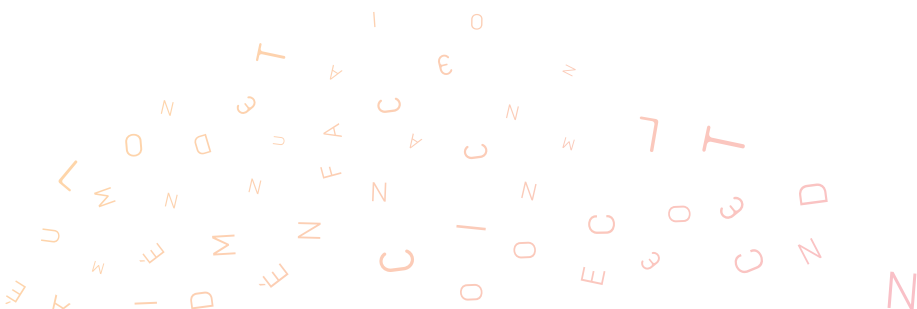




Table des matières

TABLEAU SYNOPTIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2015

Préambule	9
CHAPITRE 1 LA MISSION DU MINISTÈRE	10
CHAPITRE 2 LA VISION	13
CHAPITRE 3 LE CONTEXTE ET LES ENJEUX	14
Le contexte	14
Les enjeux	15
ENJEU 1 La culture et les communications comme leviers de développement sur le territoire québécois	15
ENJEU 2 Le rayonnement de la culture québécoise et la promotion de la diversité des expressions culturelles au Canada et sur la scène internationale	16
ENJEU 3 Le développement et l'accessibilité des contenus culturels québécois, particulièrement de langue française, sur les plateformes numériques	16
ENJEU 4 La consolidation de l'intervention en culture et en communications au sein de l'administration publique québécoise	16
ENJEU 5 L'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes	17
ENJEU 6 L'actualisation de notre organisation en fonction de la vision et des orientations stratégiques	17
CHAPITRE 4 LES CHOIX STRATÉGIQUES	18
ENJEU 1	
Orientation 1 Mobiliser les Québécoises et les Québécois à l'importance de la culture pour le développement durable de la société québécoise	18
Orientation 2 Optimiser la concertation en matière de culture avec les partenaires locaux et régionaux dans l'ensemble des régions du Québec	18
Orientation 3 Encourager l'offre d'information d'intérêt public locale, régionale et nationale et son accès sur l'ensemble du territoire québécois	20
ENJEU 2	
Orientation 4 Favoriser le partenariat, la concertation et la coopération en matière culturelle au Canada et sur la scène internationale	21
ENJEU 3	
Orientation 5 Mobiliser le réseau des organismes et sociétés d'État autour d'une vision commune d'intervention en matière de technologie numérique	22
ENJEU 4	
Orientation 6 Établir ou renforcer des formes permanentes de concertation interministérielle	23
ENJEU 5	
Orientation 7 Consolider l'intervention gouvernementale et la concertation avec les partenaires pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes	24
Orientation 8 Promouvoir les rapports égalitaires entre les femmes et les hommes auprès de la population québécoise, réaffirmant ainsi la position de chef de file du Québec sur la scène internationale	25
ENJEU 6	
Orientation 9 Accroître la performance de notre organisation en mettant en commun nos connaissances et nos expertises	26
ANNEXE	
Les mandats, services et activités des organismes et sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	27



Chacune des unités administratives du Ministère a été conviée à participer à cet exercice de façon à déterminer les défis auxquels le Ministère fait face. Le Plan stratégique reflète ainsi l'effort d'analyse et de planification accompli et devient l'expression des engagements de tous et de toutes à l'égard de la population québécoise et plus spécifiquement auprès des clientèles et des partenaires du Ministère.

Le Plan stratégique 2011-2015 s'inscrit donc comme le renouvellement de l'engagement du Ministère à tout mettre en œuvre pour mener à bien sa mission.



La mission

Le Ministère a pour mission de contribuer à l'affirmation de l'identité et de la vitalité culturelle québécoises, de favoriser l'accès et la participation des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle et de susciter le développement des communications.

Il a aussi pour mission de favoriser la contribution sociale, civique, économique et professionnelle des femmes au développement du Québec ainsi que de promouvoir les droits des femmes et l'égalité effective entre les femmes et les hommes.

Un ministère porteur des orientations gouvernementales et ministérielles

Pour orienter son action, le Ministère élabore, coordonne et assure le suivi des politiques liées au développement de la culture, des communications et de la condition féminine, de même qu'il voit pour ces domaines à l'élaboration, à la gestion et à l'évaluation des programmes et des ententes de partenariat.

Pour remplir sa mission, le Ministère est guidé par un ensemble de lois et règlements ainsi que par des politiques gouvernementales et sectorielles.

En matière de culture et de communications :

- ▶ La politique culturelle du Québec : Notre culture, notre avenir;
- ▶ Des politiques sectorielles (arts de la scène, lecture et livre, muséologie et intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics);
- ▶ Des lois et règlements dans des domaines particuliers, tels le livre¹, le cinéma², les biens culturels³ et les archives⁴, ainsi que des lois touchant plus spécifiquement le statut professionnel des artistes⁵.

En matière de condition féminine :

- ▶ La Politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes;
- ▶ La Politique d'intervention en matière de violence conjugale;
- ▶ Les orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle.

Un ministère qui s'appuie sur un réseau d'organismes et de sociétés d'État

Le Ministère accomplit sa mission avec la collaboration d'un réseau d'organismes et de sociétés d'État qui relèvent de par leurs lois constitutives de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

C'est dans ce cadre que le Ministère a pour rôle d'assister la ministre dans ses relations avec les organismes et sociétés d'État :

- ▶ il met en œuvre et assure le suivi des responsabilités de la ministre;
- ▶ il assure un rôle-conseil quant à l'application des lois constitutives et des directives touchant ces organismes et sociétés d'État;
- ▶ il est responsable de la gestion des crédits qui leur sont alloués.

Aussi, le Ministère coordonne et anime également ce réseau de façon à favoriser la concertation avec les organismes et sociétés d'État dans une perspective de cohérence et de complémentarité de vision et d'actions liées à la culture et aux communications.

De plus, les organismes et sociétés d'État doivent eux aussi préparer un plan stratégique ou un plan triennal, en fonction de leurs mandats respectifs et en tenant compte, pour la majorité d'entre eux, des orientations données par la ministre.

Somme toute, pour saisir la mission et le rôle respectif du Ministère et des organismes et sociétés d'État par rapport aux enjeux qui caractérisent aujourd'hui les dossiers de la culture, des communications et de la condition féminine, il est important de bien comprendre la nature des mandats, services et activités spécifiques de chacun. (Information détaillée – voir Annexe)

¹ Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (L.R.Q., c.D-8.1).

² Loi sur le cinéma (L.R.Q., c. C-18.1).

³ Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4).

⁴ Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1).

⁵ Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q., c. S-32.1),

Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (L.R.Q., c. S-32.01).

LES ORGANISMES ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DE LA MINISTRE	
Rôles	Noms
Organismes subventionnaires	Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)* Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)*
Organisme de formation	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (CMADQ)
Organismes de diffusion	Société de la Place des arts de Montréal (SPDAM)* Société du Grand Théâtre de Québec (SGTQ)* Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
Organismes de diffusion et de conservation	Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)* Musée d'art contemporain de Montréal (MACM)* Musée national des Beaux-Arts du Québec (MNBAQ)* Musée de la civilisation (MC)*
Organisme de régulation	Régie du cinéma*
Organismes de consultation	Commission des biens culturels du Québec (CBCQ) Conseil du statut de la femme

* La loi constitutive de cet organisme prévoit que la ministre lui donne des orientations et des objectifs dont il doit tenir compte dans l'élaboration de son plan stratégique ou de son plan triennal d'activité.

Un ministère actif sur le territoire québécois et à l'échelle internationale

En culture et communications, l'action du Ministère vise à offrir à l'ensemble des citoyennes et des citoyens des services équitables et diversifiés, et ce, dans chaque région du Québec. Pour atteindre cet objectif, le Ministère intervient principalement auprès de clients partenaires dans les domaines suivants : patrimoine, muséologie, livre et lecture, diffusion des arts de la scène, formation artistique et programmes jeunesse, médias communautaires, en plus des immobilisations.

De plus, le Ministère accorde de l'aide financière par l'intermédiaire de divers types d'ententes pour susciter le développement culturel sur le territoire :

- les ententes de développement culturel avec le monde municipal, les nations autochtones et les peuples inuits;
- les ententes spécifiques avec les conférences régionales des élus (CRE);
- les ententes ciblées avec les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC), notamment celles de Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP);
- les ententes de délégation de gestion, notamment avec le Conseil du patrimoine religieux;
- les ententes de services, notamment avec les unités régionales de loisir et de sport.

Par ailleurs, le Ministère agit à l'international en partenariat avec le ministère des Relations internationales pour le développement de l'action internationale du Québec en culture, tant pour le soutien à des projets structurants de développement de marchés et de coopération internationale qu'en faveur d'actions de promotion par les représentations du Québec à l'étranger. Il travaille notamment, pour ce faire, en étroite collaboration avec le CALQ et la SODEC.

En condition féminine, le Ministère assure la concertation, la coordination et le suivi de l'action des ministères et organismes gouvernementaux dans la perspective d'une recherche d'harmonisation des interventions gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

De plus, grâce à divers programmes et mesures, le Ministère accorde de l'aide financière à ses clientèles et à ses partenaires pour des projets structurants favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Ministère veille également au rayonnement du Québec sur les scènes canadienne et internationale au regard de l'égalité entre les femmes et les hommes.

APERÇU DE LA CLIENTÈLE ET DES PARTENAIRES DU MINISTÈRE ⁶	
Culture et communications	
93	diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène
131	bibliothèques publiques autonomes
677	bibliothèques affiliées à 11 centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP)
192	libraires agréés
165	éditeurs agréés
123	institutions muséales reconnues
153	médias communautaires
17	radios autochtones
87	organismes de formation spécialisée (écoles et camps artistiques)
13	organismes de formation supérieure en arts
75	ententes de développement culturel avec des municipalités et des MRC
9	ententes spécifiques avec des CRE
75	ententes ciblées avec les municipalités et les MRC (VVAP)
100	projets d'intégration des arts à l'architecture
100	projets financés par le Conseil du patrimoine religieux
77	projets en immobilisations
70	projets financés par le Fonds du patrimoine culturel québécois
12	organismes nationaux de la jeune relève amateur et du loisir culturel
1 448	individus et municipalités pour les autorisations de travaux en patrimoine
163	individus et municipalités pour l'autorisation de travaux en archéologie
534 152	élèves ayant participé à 13 732 activités culturelles réalisées dans le cadre du programme La culture à l'école
68	projets en matière internationale
Condition féminine	
31	organismes à but non lucratif (programme À égalité pour décider)
18	ententes avec les Tables de concertation en matière de condition féminine et leur réseau (programme Accords avec le Réseau et les Tables pour le développement de partenariats en région)
44	conférences régionales des élus (CRE), forums jeunesse, organismes à but non lucratif et ville (programme de soutien financier à des initiatives de partenariat Égalité entre les femmes et les hommes)

Somme toute, l'action du Ministère est guidée par :

- son mandat d'élaboration et de mise en œuvre des orientations gouvernementales et ministérielles en matière de culture, de communications et de condition féminine;
- son mandat visant, d'une part, l'accessibilité et la participation des citoyennes et des citoyens aux activités et aux services culturels et de communications de proximité sur le territoire québécois et, d'autre part, le rayonnement de la culture québécoise dans l'ensemble du Québec et à l'étranger.

É
F
N
M
P
C

La vision

La culture est une composante essentielle du développement de la société québécoise, intégrée aux dimensions sociales, économiques, environnementales et territoriales, qui appelle l'engagement des partenaires.

L'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale de la société québécoise à partager et à concrétiser dans tous les milieux.

La culture et les communications au Québec ont aujourd'hui une portée qui déborde largement des frontières traditionnelles auxquelles elles sont communément associées. Elles embrassent des préoccupations nouvelles, prennent de multiples formes, favorisent la création de liens avec les autres dimensions en société et atténuent ainsi les frontières avec les autres domaines d'intervention publique.

En matière d'égalité de droit pour les femmes et les hommes, le Québec figure parmi les meilleurs modèles de société. Malgré de nombreux acquis, des efforts permanents doivent être déployés pour progresser toujours davantage vers une égalité effective entre les femmes et les hommes. C'est là une responsabilité de toutes et de tous qui se doit d'être partagée et concrétisée dans tous les milieux.

En raison de la nature et de l'étendue de ses champs de responsabilité, pour concrétiser sa mission et sa vision le Ministère entretient des liens étroits et essentiels avec un nombre important de partenaires et de clientèles diversifiés :

- les organismes et sociétés d'État qui soutiennent directement le Ministère dans l'exercice de sa mission en fonction de leurs mandats respectifs;
- les milieux de la culture, des communications et de la condition féminine, partenaires et clientèles du Ministère et des organismes et sociétés d'État, qui contribuent à la vitalité de notre culture et à la recherche d'une égalité effective entre les femmes et les hommes;
- les autres ministères et organismes publics québécois qui, suivant leurs mandats respectifs, jouent un rôle dans le développement de la culture, des communications et de la condition féminine;
- les instances publiques des autres ordres de gouvernement, notamment les instances locales et régionales qui offrent des services de proximité sur le territoire québécois;
- et ultimement, les citoyennes et les citoyens qui reçoivent ou profitent des services directs ou indirects du Ministère, des organismes et sociétés d'État, ou encore de ses partenaires.

Le Ministère compte sur la collaboration et l'engagement de ses partenaires afin de concrétiser cette vision dans le contexte de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2015.

Le contexte

En culture et communications

L'évolution des domaines de la culture et des communications est tributaire d'un grand nombre d'enjeux stratégiques horizontaux ou multisectoriels susceptibles d'avoir des répercussions importantes pour le développement de la société québécoise. Parmi les nombreux éléments du contexte d'aujourd'hui, mentionnons :

- la notion de culture qui s'élargit au-delà de sa référence traditionnelle aux arts, aux lettres, aux industries culturelles, à la muséologie et au patrimoine, pour embrasser des préoccupations nouvelles et atténuer les frontières avec les autres domaines d'intervention publique, obligeant à repenser les politiques culturelles et les façons de faire;
- les répercussions économiques et politiques des accords de commerce internationaux, en particulier sur la marge de manœuvre des États nationaux en matière de politiques culturelles;
- la reconfiguration des rôles et des partages de responsabilités entre les multiples acteurs et instances qui interviennent en culture, dont les villes, les régions, les milieux culturels, le secteur privé, mais aussi les citoyennes et les citoyens;
- les enjeux multiples liés à la rapidité d'évolution des technologies numériques, celle-ci étant communément qualifiée de révolution numérique;
- l'approche du développement durable qui suppose une manière différente de penser et d'agir et qui canalise plusieurs des grands courants d'idées actuels en matière de développement;
- les changements démographiques majeurs tels que le vieillissement et la diversification accélérée de la population, qui viennent modifier les attentes et les comportements des citoyennes et des citoyens à l'égard de la culture.

En condition féminine

Afin d'alimenter sa réflexion sur le contexte québécois en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, le Ministère a tenu en 2009 des Journées régionales Égalité où ont été conviés les partenaires de toutes les régions afin de s'exprimer sur la voie à poursuivre en matière d'égalité. De même, en 2011, des consultations particulières et des auditions publiques ont eu lieu sur le plan national devant la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale pendant lesquelles les principaux groupes de femmes nationaux et d'autres partenaires ont été entendus. Ces exercices démocratiques ont permis d'évaluer la progression de l'égalité des sexes au Québec et de définir les champs d'action prioritaires pour l'avenir.

Ces champs d'action prioritaires sont, notamment :

- la promotion de modèles et de comportements égalitaires dans toutes les sphères de la vie courante (dans le couple, la famille, en emploi);
- l'égalité économique entre les femmes et les hommes, grâce à l'insertion en emploi des femmes, notamment dans des métiers non traditionnels, à l'entrepreneuriat féminin, à l'équité salariale, etc.

Ces priorités se trouvent au cœur du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015, qui découle de la Politique gouvernementale pour l'égalité.

Contexte gouvernemental

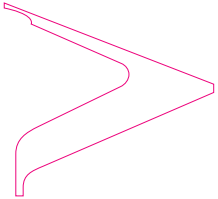
Enfin, le Ministère inscrit son plan stratégique dans le contexte des grandes orientations gouvernementales de l'heure, dont certaines touchent de plus près les secteurs de la culture, des communications et de la condition féminine. En outre, certains de ses chantiers prioritaires sont liés directement à des accords internationaux. Ainsi, les orientations gouvernementales suivantes retiennent particulièrement l'attention du Ministère et orientent les choix retenus dans son Plan stratégique 2011-2015 :

- la Loi sur le développement durable;
- la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013;
- le Plan d'action de développement durable 2009-2013 du Ministère intitulé *Notre culture, au cœur du développement durable*;
- le Plan Nord;
- la Politique internationale du gouvernement du Québec;
- la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO;
- les conventions internationales sur le patrimoine;
- la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes nommée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*.

De même, le Plan stratégique s'inscrit en cohérence avec le Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses nommé *Dépenses publiques, des choix responsables 2010-2014*.

En fonction de ce contexte, et des responsabilités dévolues au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, voici les principaux enjeux retenus en toile de fond de ses interventions en 2011-2015.

Les enjeux



- | | |
|----------------|--|
| ENJEU 1 | La culture et les communications comme leviers de développement sur le territoire québécois |
| ENJEU 2 | Le rayonnement de la culture québécoise et la promotion de la diversité des expressions culturelles au Canada et sur la scène internationale |
| ENJEU 3 | Le développement et l'accessibilité des contenus culturels québécois, particulièrement de langue française, sur les plateformes numériques |
| ENJEU 4 | La consolidation de l'intervention en culture et en communications au sein de l'administration publique |
| ENJEU 5 | L'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes |
| ENJEU 6 | L'actualisation de notre organisation en fonction de la vision et des orientations stratégiques ministérielles |

ENJEU 1 La culture et les communications comme leviers de développement sur le territoire québécois

Le développement culturel sur l'ensemble du territoire québécois est au cœur du mandat du Ministère. Doté depuis longtemps de directions régionales, le Ministère ancre ainsi ses interventions dans les réalités des différentes régions du Québec. Par ailleurs, on sait que le contexte socioéconomique et politique dans lequel s'inscrivent ses interventions et celles de ses diverses catégories de partenaires, notamment à l'échelle municipale et régionale, a aussi grandement évolué au cours de la dernière décennie. On observe notamment une multiplication des interventions en matière de culture sur le territoire et des transformations des modes de gouvernance territoriale. Le Ministère est ainsi un acteur de premier plan de la culture parmi un ensemble d'intervenants, dont les municipalités, les municipalités régionales de comté (MRC) et les conférences régionales des élus (CRE) pour qui la culture est un facteur essentiel du développement territorial.

De plus, plusieurs mesures ou politiques gouvernementales d'importance qui ont une influence sur les secteurs de la culture et des communications ont été mises en œuvre pour favoriser l'occupation et la vitalité des territoires. Elles ont des retombées majeures sur les approches en matière de développement, tant à l'échelle locale et régionale que nationale, et sur les modes de gouvernance, y compris sur la place faite aux citoyennes et aux citoyens comme acteurs de changements. Certaines d'entre elles viennent également modifier les notions mêmes de culture et de patrimoine. À ces transformations du cadre politique s'ajoutent les bouleversements entraînés par les technologies numériques, qui se traduisent notamment par des enjeux sur le territoire québécois en matière d'accès à la culture et à l'information.

C'est à la lumière de ces réalités que le Ministère souhaite repositionner ses efforts pour faire de la culture et des communications des leviers de développement sur l'ensemble du territoire québécois. Il entend partager avec l'ensemble de ses partenaires une vision actualisée du développement de la culture et des communications. Tout d'abord, cette vision s'incarnera à travers la perspective du développement durable et la démarche associée de mobilisation autour d'un Agenda 21 de la culture pour le Québec. Deuxièmement, elle mettra le cap sur une consolidation de la concertation locale et régionale prenant appui sur un nouveau cadre de référence des ententes de développement culturel et sur une vision moderne du patrimoine. Enfin, elle se traduira par des actions visant à assurer l'accès à l'information d'intérêt public locale, régionale et nationale aux citoyennes et aux citoyens de toutes les régions, ceci étant essentiel au développement culturel, économique, social et politique du territoire et à la vie démocratique.

ENJEU 2 Le rayonnement de la culture québécoise et la promotion de la diversité des expressions culturelles au Canada et sur la scène internationale

L'action internationale occupe une place stratégique dans le développement du secteur de la culture au Québec. Dans un contexte de mondialisation accélérée et de concurrence accrue, et compte tenu de la taille modeste de son marché domestique, le Québec doit être plus que jamais en mesure de diffuser et de faire rayonner sa culture sur la scène internationale.

Le Québec doit aussi faire valoir ses positions, ses valeurs, ses intérêts dans les enceintes internationales où sont discutées des questions qui comportent des enjeux pour la culture. C'est dans cette perspective que le gouvernement du Québec a été un acteur prédominant dans le processus ayant mené à l'adoption par l'UNESCO de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. L'enjeu au cœur du dossier de la diversité culturelle est la préservation de la capacité des États et des gouvernements d'élaborer et de mettre en œuvre leurs propres politiques culturelles face à l'évolution des règles du commerce international. Pour le Québec comme pour nombre d'autres sociétés, le rôle de soutien public à la culture est crucial pour l'affirmation de son identité et de sa culture, ceci dans un esprit d'ouverture et d'accès à la diversité des cultures. La Convention confirme le droit des États et des gouvernements d'adopter des politiques et des mesures de soutien à la culture.

ENJEU 3 Le développement et l'accessibilité des contenus culturels québécois, particulièrement de langue française, sur les plateformes numériques

L'effervescence de l'évolution des technologies numériques bouleverse le monde de la culture et des communications au Québec et ailleurs dans le monde. Conscient des potentialités et des défis que représente le numérique, le Québec doit se positionner avantageusement afin d'assurer sa vitalité culturelle. Les technologies numériques présentent en effet des avantages manifestes. Elles offrent l'occasion extraordinaire et sans précédent de diffuser facilement et largement les œuvres culturelles et peuvent donc élargir l'accès à ces œuvres tout en ouvrant sur des possibilités inouïes de rayonnement international. Elles entraînent aussi des changements majeurs à la chaîne artistique, allant de la création à la diffusion et à la conservation des œuvres. De même, comme l'évolution des technologies numériques touche la Loi sur le droit d'auteur de juridiction fédérale, celles-ci soulèvent de nouveaux enjeux en matière de conditions de vie et de création des artistes.

Les technologies numériques influencent également les usages et pratiques culturels des Québécoises et des Québécois, qui sont face à des dispositifs et des contenus nouveaux évoluant à grande vitesse, lesquels ne prennent pas toujours en compte la prépondérance à accorder à la langue française. Les technologies numériques servent également d'outils de développement des régions et de diminution des écarts en matière d'accès à la culture entre celles-ci et les grands centres.

Les enjeux touchant l'évolution des technologies numériques sont donc considérables. Ceux-ci se posent non seulement en termes économiques, mais ils sont également artistiques, identitaires, citoyens et linguistiques. Le respect des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle, la juste rémunération des créatrices et des créateurs, l'accès et la diffusion du patrimoine culturel, la capacité d'assurer une présence massive de contenus culturels québécois sur le Web, le positionnement du français dans l'univers numérique et l'accès citoyen à des technologies de pointe sont autant d'enjeux et de défis qui touchent l'ensemble de la société québécoise.

ENJEU 4 La consolidation de l'intervention en culture et en communications au sein de l'administration publique québécoise

Le développement de la culture et des communications est l'affaire de plusieurs ministères et organismes publics. Cela était déjà clairement affirmé dans la Politique culturelle de 1992, alors que le Ministère se voyait confier le rôle de maître d'œuvre de l'action gouvernementale en matière de culture, mais également de coordonnateur des efforts concertés des différents partenaires publics qui interviennent dans ce domaine. Cette action interministérielle a été majeure et s'est déclinée de multiples manières depuis ce temps.

Aujourd'hui, alors que la notion de culture s'élargit et que les frontières avec les autres secteurs d'intervention publique sont plus que jamais perméables, la multiplicité des acteurs en culture et l'importance croissante de leurs actions sont des réalités incontournables. Elles conduisent le Ministère à prendre des moyens pour renforcer sa collaboration avec les autres ministères et avec ses sociétés d'État et ainsi favoriser la consolidation de l'action interministérielle en culture.

Le Ministère veut se donner des créneaux d'actions prioritaires pour les prochaines années afin que l'ensemble de ces efforts décuple les retombées pour le développement du Québec. Ainsi, le Ministère retient cinq secteurs prioritaires en raison de la portée et de l'importance de leurs enjeux pour le développement culturel du Québec. Il s'agit du rapport culture-éducation, des conditions socioéconomiques des artistes, du développement territorial, du développement durable et de l'interculturalisme. C'est autour de ces secteurs qu'il entend consolider et structurer son action sur le plan interministériel.

ENJEU 5 L'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes

Les efforts consentis depuis les quinze dernières années dans le cadre de la politique familiale du Québec et des programmes d'employabilité des femmes ont connu des effets fort positifs. Ils ont contribué à une remontée significative des taux d'activité et d'emploi des femmes, notamment de ceux des mères d'enfants d'âge préscolaire. Également, le niveau de scolarisation des femmes a augmenté, ce qui a des retombées positives sur l'égalité économique.

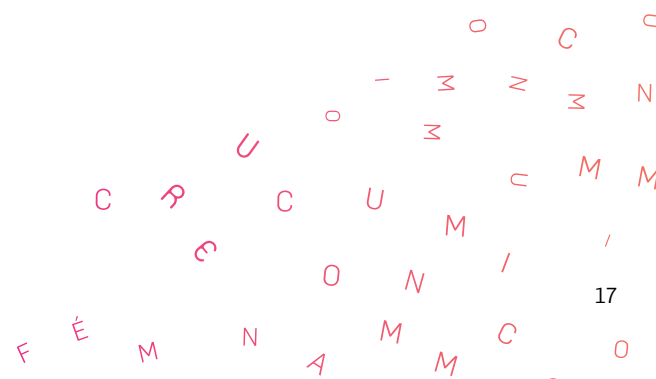
Malgré les progrès importants réalisés au cours des dernières années, l'égalité effective entre les femmes et les hommes n'est toujours pas atteinte. La discrimination systémique envers les femmes est toujours présente. Des préjugés tenaces demeurent ancrés au cœur des règles, des pratiques, des schèmes culturels qui font perdurer les inégalités sur le plan social, économique et politique. Il est évident que, dans certains domaines, un effort supplémentaire est nécessaire pour faire progresser les acquis en matière d'égalité. Des défis demeurent en ce qui concerne la promotion de modèles et de comportements égalitaires, la diversification des choix scolaires et professionnels des filles et des garçons, l'intégration en emploi des femmes éloignées du marché du travail, le partage équitable des responsabilités familiales et la conciliation travail-famille, la sécurité et l'intégrité des femmes ainsi que la représentation des femmes dans les instances économiques et politiques.

Le succès de la promotion de l'égalité repose sur la concertation et la mobilisation des partenaires. Le Ministère entend donc poursuivre les efforts nécessaires pour favoriser l'action interministérielle et l'action régionale en matière d'égalité ainsi que la sensibilisation auprès du public.

ENJEU 6 L'actualisation de notre organisation en fonction de la vision et des orientations stratégiques

Le Plan stratégique 2011-2015 repositionne notamment la vision et les champs d'exercice du Ministère en complémentarité avec ses partenaires. Pour soutenir cet alignement, le Ministère doit adapter sa gestion administrative et accomplir les actions permettant de se doter des ressources nécessaires afin de faciliter sa mise en œuvre.

Dans un contexte de compétitivité du marché de l'emploi, de nombreux départs à la retraite du personnel, du non-remplacement de certains postes, du renouvellement de la main-d'œuvre, des besoins additionnels qui découlent de l'élargissement de la notion de culture et des contraintes budgétaires liées aux déplacements et à la formation du personnel, le Ministère doit adopter une approche stratégique dans l'attraction, la gestion des connaissances et la rétention de son personnel. De plus, dans la perspective où l'ensemble de la fonction publique cherche à limiter ses dépenses, le Ministère doit également viser l'optimisation de sa productivité afin d'utiliser de façon plus efficiente les ressources à sa disposition pour s'assurer d'atteindre les objectifs fixés à l'intérieur de ses orientations stratégiques.



ENJEU > 1

*La culture et les communications comme leviers
de développement sur le territoire québécois*

ORIENTATION 1

**Mobiliser les Québécoises et les Québécois à l'importance
de la culture pour le développement durable de la société
québécoise**

La Loi sur le développement durable établit un nouveau cadre de gestion pour l'ensemble des ministères et des organismes publics et énonce les principes à prendre en compte afin de promouvoir le développement durable. Conformément à cette loi, le Ministère a adopté son Plan d'action de développement durable dans lequel il s'engage à favoriser par différents moyens l'intégration de la culture dans les politiques et les plans de développement. Il y prône également une vision intégrée de la culture qui associe celle-ci à chacune des autres grandes composantes de la vie en société.

Si l'importance de la culture pour le développement est indéniable, le Ministère est conscient qu'un important travail de sensibilisation demeure nécessaire pour que cet apport soit pleinement reconnu. C'est pourquoi l'engagement et la participation des partenaires constituent un leitmotiv pour le Ministère. Pour que la culture soit considérée comme une composante indispensable du développement à long terme, le Ministère compte en effet travailler avec tous les groupes d'acteurs et tous les secteurs de la société de façon à construire les paramètres par lesquels cette vision pourra s'incarner concrètement.

Axe L'Agenda 21 de la culture pour le Québec

L'action phare du Plan d'action du Ministère en matière de développement durable est l'élaboration pour le Québec d'un Agenda de la culture pour le 21^e siècle. Cet Agenda 21 de la culture sera un cadre de référence qui viendra préciser les principes à respecter et les objectifs à viser pour intégrer pleinement la culture dans le développement durable. Cette action du Ministère prend appui sur la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle de 2001 et s'inspire des deux Agendas 21 de la Culture déjà adoptés à l'échelle internationale – celui de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et celui de l'Union européenne. Elle s'inscrit aussi dans la mouvance québécoise actuelle alors que le thème de la place de la culture dans le développement est discuté sur de multiples tribunes.

**Objectif 1 Susciter l'adhésion des partenaires des milieux
culturels, sociaux, économiques et territoriaux
aux principes, aux objectifs et à la mise
en œuvre de l'Agenda 21 de la culture**

Le projet d'élaboration d'un Agenda 21 de la culture pour le Québec constitue avant tout pour le Ministère un moyen de créer une nouvelle dynamique participative avec tous les secteurs de la société et avec différents groupes d'acteurs (société civile, partenaires gouvernementaux, milieux culturels, etc.) autour de la reconnaissance du rôle de la culture en tant que composante essentielle du développement des territoires aux côtés des dimensions sociales, environnementales et économiques. Cette démarche prospective, qui renouvelle l'approche québécoise en culture en élargissant la perspective, mise sur la mobilisation et l'appropriation collective des enjeux culturels liés au développement durable. Le Ministère entend déposer à l'automne 2011 un projet d'Agenda 21 de la culture pour le Québec et travailler à sa mise en œuvre au cours des années suivantes.

En plus de favoriser la prise en compte de la culture dans les politiques et plans de développement et ainsi d'assurer une plus grande cohérence de l'action gouvernementale, l'adoption d'un Agenda 21 fera de la culture une responsabilité de plus en plus partagée dans la société québécoise.

Indicateur

- Le nombre de partenaires qui ont adhéré aux principes, aux objectifs et à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture dans chacun des milieux visés

ORIENTATION 2

**Optimiser la concertation en matière de culture
avec les partenaires locaux et régionaux dans l'ensemble
des régions du Québec**

Le projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale vise un changement progressif des rapports entre l'État et les collectivités régionales et locales. Le Ministère contribue à ce projet en réalisant des portraits statistiques en culture des régions administratives. Ceux-ci sont utilisés par les conférences régionales des élus (CRE) et les conseils régionaux de la culture (CRC) pour la production, conjointement et sur l'initiative du Ministère, de diagnostics territoriaux de développement culturel. Le Ministère participe aussi à l'élaboration d'une stratégie gouvernementale sur l'occupation et la vitalité des territoires. Enfin, il entend élaborer des orientations en aménagement du territoire.

Par ces actions, le Ministère recherche une plus grande adéquation entre les besoins du milieu local, les enjeux prioritaires de développement culturel et ses outils d'intervention. Il désire consolider sa concertation avec l'ensemble de ses partenaires autour d'une vision intégrée du développement culturel qui s'arrime avec celle du développement local et régional et avec ses préoccupations en matière d'accès et de participation des citoyennes et des citoyens à la culture. Cette approche intégrée du développement de la culture et des communications sur le territoire doit notamment prendre en compte les nombreux défis qu'impose une conception moderne du patrimoine culturel au Québec.

Axe **Le partenariat municipal et régional**

Le partenariat municipal et régional en matière de culture et de communications ne cesse de croître. En effet, plusieurs ententes de développement culturel ont été négociées à partir d'un cadre de référence convenu avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en 1995. Ces instances locales et régionales se sont dotées préalablement de politiques culturelles ou de plans d'action afin d'harmoniser leurs interventions avec celles du Ministère.

Un bilan du contenu des ententes de développement culturel a mené le Ministère à actualiser les orientations et les axes d'intervention de son partenariat municipal et régional en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Ainsi, en 2011, un nouveau cadre de référence des ententes de développement culturel, intitulé *Pour un partenariat durable avec le milieu municipal*, a été rendu public. Ce nouveau cadre de référence place la citoyenne et le citoyen au cœur de l'action culturelle conjointe des municipalités et du Ministère. De plus, il se veut un outil de planification décloisonné, plus adapté à l'intervention culturelle des municipalités selon leurs sphères de compétences.

Le cadre de référence actualisé des ententes de développement culturel énonce des priorités en plus de proposer aux partenaires une structure plus souple pour leur planification des ententes et leur gestion. Il mettra notamment l'accent sur la valorisation des spécificités locales et régionales de l'ensemble du territoire québécois. Sa mise en œuvre se fera conjointement avec les milieux locaux et leurs représentantes et représentants.

De plus, le Ministère a choisi, avec l'appui de ses partenaires, de privilégier les ententes de développement culturel comme moyen d'action auprès des communautés nordiques dans le contexte du vaste projet de développement du nord du Québec appelé Plan Nord. Ces ententes permettront d'adapter les interventions ministérielles aux diverses réalités culturelles de ces communautés. Ainsi, le Plan Nord offrira au Ministère la possibilité de bonifier son partenariat avec les milieux municipal et régional du Nord québécois.

Objectif 2 Augmenter le nombre de tiers partenaires des ententes de développement culturel orientées vers les besoins des citoyennes, des citoyens et des collectivités sur le territoire

En plus des partenaires mandataires (municipalités, municipalités régionales de comté et communautés autochtones), des tiers partenaires peuvent contribuer aux ententes de développement culturel. Qu'il s'agisse d'établissements d'enseignement, d'entreprises privées, de milieux associatifs, etc., ils partagent les objectifs visés des ententes et souhaitent y contribuer financièrement.

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine souhaite mesurer l'engagement de ces tiers partenaires dans la mise en œuvre des ententes de développement culturel et ainsi montrer encore davantage l'effet positif de cet outil de concertation.

Les ententes constituent l'un des principaux supports et leviers de développement culturel en région pour le Ministère. La valorisation des spécificités locales et régionales ainsi que le désir d'orienter les ententes sur les besoins des citoyennes et citoyens et des collectivités sont au cœur de l'approche du Ministère et de ses partenaires municipaux et régionaux. L'augmentation du nombre de tiers partenaires est souhaitée afin d'enrichir le développement culturel des communautés.

Indicateur

- Le taux d'augmentation du nombre de tiers partenaires des ententes de développement culturel

Cible

- 20 %

Axe **Le patrimoine culturel**

Le patrimoine culturel est constitué de personnages, de lieux et d'événements historiques, de documents, d'immeubles, d'objets et de sites patrimoniaux, de paysages culturels patrimoniaux et de patrimoine immatériel. Il reflète l'identité d'une société et transmet ses valeurs de génération en génération. Sa protection favorise le caractère durable de son développement.

En 2006, le gouvernement a inscrit la protection du patrimoine culturel parmi les seize principes de la Loi sur le développement durable, affirmant qu'il « (...) importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent⁷ ». Conformément à cette loi, tout l'appareil gouvernemental doit participer à la protection du patrimoine culturel, puisque la réalisation des mandats des ministères et des organismes gouvernementaux a un effet sur ce dernier.

7 Assemblée nationale du Québec, Loi sur le développement durable (L.R.Q., chapitre D-8.1.1), chapitre II, article 6, Québec, 2006.

Faisant suite à la consultation publique sur le livre vert intitulé *Un regard neuf sur le patrimoine culturel* en 2008, le projet de loi sur le patrimoine culturel a été présenté à l'Assemblée nationale le 18 février 2010. Une consultation générale a été tenue par la Commission parlementaire de la culture et de l'éducation à l'hiver 2011. La Loi sur le patrimoine culturel a été adoptée le 19 octobre 2011 et entrera en vigueur dans un an. La nouvelle loi propose de moderniser le champ d'application de la Loi sur les biens culturels, qui date de 1972. Elle donne aussi une assise solide aux actions en patrimoine du Ministère et de ses partenaires municipaux. En plus d'élargir les champs d'action en proposant des mesures de mise en valeur du patrimoine immatériel et des paysages culturels patrimoniaux, elle confère davantage de pouvoirs aux municipalités. Elle renforce les dispositifs de protection et instaure des mesures de valorisation. De plus, la Loi inscrit le patrimoine dans une perspective de développement durable.

Objectif 3 Consolider la protection et la mise en valeur du patrimoine immobilier, mobilier et immatériel

Afin de consolider la protection des biens immobiliers assujettis à la Loi, le Ministère compte réaliser douze plans de conservation sur les arrondissements historiques et les arrondissements naturels. Les plans de conservation sont des documents dans lesquels la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine présente ses orientations en vue de la préservation, de la restauration, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur d'un territoire protégé en vertu de la Loi. Les plans de conservation amélioreront grandement la délivrance des autorisations de travaux prévue par la Loi. Le Ministère compte également réaliser quatre guides destinés aux municipalités québécoises. Ces guides viseront à appuyer leurs actions quant à leur utilisation de la Loi dans les domaines du patrimoine immobilier, mobilier et immatériel.

Indicateur

- Le nombre d'actions réalisées pour consolider la protection et la mise en valeur du patrimoine immobilier, mobilier et immatériel

Cible

- Réalisation de seize actions, soit :
 - douze plans de conservation
 - quatre guides en patrimoine destinés aux municipalités

ORIENTATION 3

Encourager l'offre d'information d'intérêt public locale, régionale et nationale et son accès sur l'ensemble du territoire québécois

Depuis quelques années, le secteur de l'information au Québec, comme dans plusieurs autres pays industrialisés, connaît des mutations profondes liées notamment aux changements technologiques (numérisation et Internet, entre autres choses) et aux modifications qu'ils ont apportées dans les comportements des citoyennes et des citoyens en regard de la consommation même de l'information.

Ces bouleversements affectent les modèles d'affaires des entreprises médiatiques qui explorent les moyens de faire face à la situation. Il en résulte souvent une plus grande concentration de la propriété des médias, ce qui soulève des inquiétudes accrues quant à la diversité des sources d'information et au pluralisme des points de vue véhiculés par celles-ci. Ces inquiétudes s'accroissent lorsque ce phénomène s'accompagne de disparités dans l'accès à l'information locale, régionale et nationale entre les régions et les grands centres urbains. Cela peut aussi se traduire par une détérioration des conditions dans lesquelles les travailleurs et les travailleuses de l'information exercent leur métier, ce qui est susceptible d'affecter la quantité et la qualité de l'information produite.

Axe

L'information d'intérêt public

Ces développements sont particulièrement préoccupants dans le cas de l'information d'intérêt public, c'est-à-dire l'information généraliste ou sociopolitique. Ce type d'information est souvent celui qui est le plus coûteux, car il exige davantage de ressources journalistiques et de temps pour la réalisation d'enquêtes approfondies. C'est pourquoi il est aussi plus susceptible d'être profondément affecté par les transformations en cours du secteur de l'information.

Cette situation mérite d'autant plus d'attention que l'information d'intérêt public joue un rôle majeur dans la capacité des citoyennes et des citoyens de s'informer sur les grands enjeux sociaux, politiques et économiques touchant directement leur communauté locale ou régionale et, ainsi, de participer, de manière plus dynamique et éclairée, à la vie démocratique de celle-ci.

Objectif 4 Adopter une stratégie ministérielle relative à l'information d'intérêt public

En novembre 2009, un mandat d'étude sur l'avenir de l'information au Québec dans le contexte des changements technologiques a été confié à M^{me} Dominique Payette. Son rapport, intitulé *L'information au Québec: un intérêt public*, a été rendu public le 26 janvier 2011.

Ce rapport a ciblé deux enjeux principaux et formulé un ensemble de 51 recommandations visant à y répondre. Le premier de ces enjeux concerne la mise en place d'un nouveau modèle de régulation de la presse québécoise, lequel est axé autour de la mise en place d'un statut pour les journalistes professionnels. Le second enjeu a trait à l'amélioration de l'offre d'information locale et régionale et se réfère, entre autres, à la bonification des moyens disponibles pour les médias communautaires et Télé-Québec ainsi qu'à la facilitation des conditions d'exercice de la profession journalistique, notamment en région.

Durant la période 2011-2015, le Ministère entend, à partir de son analyse, élaborer et proposer une stratégie d'intervention ministérielle touchant cette question. Cette stratégie comprendra diverses orientations visant à favoriser l'accès pour les citoyennes et les citoyens de l'ensemble du territoire québécois à une offre d'information d'intérêt public locale, régionale et nationale.

Indicateur

- L'adoption d'une stratégie ministérielle relative à l'information d'intérêt public

Cible

- D'ici le 31 mars 2014

ENJEU > 2

Le rayonnement de la culture québécoise et la promotion de la diversité des expressions culturelles au Canada et sur la scène internationale

ORIENTATION 4

Favoriser le partenariat, la concertation et la coopération en matière culturelle au Canada et sur la scène internationale

Avec le ministère des Relations internationales, qui coordonne l'ensemble de l'action gouvernementale à l'étranger, le Ministère et ses partenaires du portefeuille ministériel travaillent à faire de la culture un levier important de développement pour le Québec sur la scène internationale. Il agit à ce chapitre en s'inscrivant dans les priorités fixées par la Politique internationale du Québec et par les plans d'action qui en découlent. Parmi celles-ci figure celle d'appuyer des mesures concrètes de développement de marchés, de circulation hors Québec, de promotion et de rayonnement à l'étranger de la culture et des produits culturels québécois. Le Ministère assoit son action également sur les principes et les objectifs de la Politique culturelle gouvernementale. Ainsi, l'amélioration des conditions de vie des artistes, des créateurs et des travailleurs de la culture fait partie de ces objectifs et constitue une retombée directe visée par son action à l'international. On connaît en effet le rôle essentiel des activités à l'étranger pour le développement des organisations artistiques et des entreprises culturelles.

Outre la contribution de plusieurs ministères, sociétés d'État et partenaires québécois, le rayonnement de la culture québécoise en dehors de nos frontières repose sur le réseau des représentations du Québec à l'étranger. Il doit miser aussi sur le développement et la consolidation des relations avec de nombreux partenaires étrangers, sur l'établissement d'accords de coopération avec d'autres gouvernements et sur la présence du Québec dans les lieux et au sein d'organisations internationales jouant un rôle clé en matière d'échanges culturels. C'est pourquoi le Ministère veut mettre l'accent au cours des quatre prochaines années sur les actions permettant de multiplier et de renforcer le partenariat, la concertation et la coopération sur la scène internationale.

Axe Le rayonnement de la culture québécoise

L'image de la culture québécoise à l'étranger est celle d'une culture moderne, dynamique et originale, à la fois fidèle à ses racines et tournée vers l'avenir. Les artistes, les organismes, les entreprises et les institutions du Québec jouissent d'une excellente réputation à l'étranger et ont construit au fil des ans des liens privilégiés qui permettent aujourd'hui aux productions québécoises de voyager sur les cinq continents. La culture québécoise contribue pour une bonne part à la perception positive dont bénéficie le Québec à l'extérieur de ses frontières.

Objectif 5 Consolider le développement de marchés pour la culture québécoise

De concert avec les sociétés d'État du portefeuille ministériel, le Ministère travaillera dans les prochaines années à consolider le développement de marchés dans des territoires et secteurs jugés prioritaires. Concrètement, il entend soutenir l'accueil de missions de diffuseurs, de programmeurs et d'éditeurs lors de grands événements culturels au Québec et hors de ses frontières, appuyer la tenue de vitrines culturelles québécoises à l'étranger et réaliser des projets culturels découlant d'ententes de coopération avec différents pays et régions. Le Ministère vise ainsi à aider les milieux culturels à conserver leurs acquis, à accroître leur présence sur la scène internationale et à développer les marchés hors Québec pour donner une valeur ajoutée à la création et aux produits culturels. L'idée est de permettre aux artistes, aux organismes, aux entreprises et aux institutions de faire des percées significatives et durables.

Indicateur

- Le nombre d'initiatives réalisées pour consolider le développement de marchés pour la culture québécoise

Cible

- Soixante-quinze initiatives

Axe La diversité des expressions culturelles

Le 20 octobre 2005, l'UNESCO adoptait formellement la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. En 2007, celle-ci entrait en vigueur. Au 1^{er} avril 2011, 116 États avaient ratifié la Convention. Elle est aujourd'hui dans sa phase de mise en œuvre. Le gouvernement du Québec réitère son engagement en faveur de la promotion et de la protection de la diversité des expressions culturelles et demeure très actif dans le processus de mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO, puisqu'il participe, au sein de la délégation canadienne, aux travaux menés par ses organes directeurs. Il s'emploie également à défendre les principes et les valeurs de la Convention sur diverses tribunes internationales stratégiques.

Objectif 6 Promouvoir les principes et les objectifs de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO

Au cours des quatre prochaines années, le Ministère poursuivra son action relative à la mise en œuvre et au suivi de la Convention. Cette action se traduit par sa participation active ou sa présence au sein des divers forums ayant un rôle clé à jouer dans ce processus, qu'il s'agisse des sessions des organes de la Convention à l'UNESCO, des rencontres du Comité interministériel sur la diversité culturelle, des concertations avec le gouvernement fédéral ou encore des échanges avec la Coalition pour la diversité culturelle. Le Ministère continuera également à produire le bulletin d'information électronique sur la diversité culturelle. Référence en la matière, ce bulletin joint, en moyenne, des personnes venant de plus de 120 pays, et ce, tous les mois. Dans le contexte de ces différentes interventions, le Ministère travaille à définir, à défendre et à diffuser les positions du Québec dans ce dossier. Ultimement, il vise à favoriser la ratification de la Convention par le plus grand nombre d'États possible et à promouvoir sa mise en œuvre dynamique afin qu'elle exerce toute l'influence souhaitée sur la scène internationale.

Au cours des prochaines années, le Ministère entend également veiller à la promotion et à la défense des principes et objectifs de la Convention dans d'autres enceintes internationales et, plus particulièrement, dans celles où l'on négocie des accords de commerce. Il entend sensibiliser les Parties à la Convention à l'importance d'une telle démarche.

Indicateur

- Le nombre d'activités réalisées en lien avec la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Cible

- Trente activités

ENJEU > 3

Le développement et l'accessibilité des contenus culturels québécois, particulièrement de langue française, sur les plateformes numériques

ORIENTATION 5

Mobiliser le réseau des organismes et sociétés d'État autour d'une vision commune d'intervention en matière de technologie numérique

À la demande de la ministre, la SODEC et le CALQ examinent des pistes visant à répondre aux enjeux majeurs qu'entraînent les technologies numériques pour les industries culturelles et pour le domaine des arts et des lettres. D'autres organismes et sociétés d'État, comme Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Télé-Québec et la Régie du cinéma, conduisent leurs propres travaux sur le numérique en fonction de leur secteur d'intervention respectif. Le Ministère a amorcé également de son côté son propre examen de ses programmes de soutien afin de les adapter aux nouvelles réalités induites par le numérique.

Le Ministère vise cependant à aller plus loin. Il a la responsabilité de mobiliser l'ensemble de son réseau autour d'une vision intégrée qui embrasse toutes les facettes de la question et ouvre sur une stratégie commune. Cela est nécessaire pour se mesurer à l'ampleur des bouleversements et défis que pose la révolution numérique et pour assurer la cohérence et l'efficacité des actions.

Axe

Les contenus culturels numériques

Le Ministère entend donc retenir les contenus culturels numériques comme axe d'intervention prioritaire pour les prochaines années. Ce choix s'inscrit dans la perspective d'assurer le positionnement de la culture québécoise dans l'univers numérique mondial et l'accès pour les citoyennes et les citoyens à la fois aux technologies et aux contenus culturels québécois, particulièrement francophones.

Objectif 7 Avoir une vision commune en matière de contenus culturels numériques sur le plan de l'accès et du développement

À la lumière de l'ensemble des réflexions et des travaux ayant cours, le Ministère travaillera avec ses partenaires du réseau ministériel à l'élaboration d'une stratégie commune et globale en matière d'accès et de développement de contenus culturels numériques.

Indicateur

- L'adoption d'une stratégie d'intervention commune

Cible

- D'ici le 31 mars 2014

ENJEU > 4

La consolidation de l'intervention en culture et en communications au sein de l'administration publique québécoise

ORIENTATION 6

Établir ou renforcer des formes permanentes de concertation interministérielle

Dans plusieurs secteurs d'activités, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'aller plus loin en matière d'action interministérielle. Celle-ci doit en effet prendre un nouveau tournant, en raison de la multiplication des intervenants en culture, des investissements majeurs de certains ministères, sociétés d'État et organismes publics hors du portefeuille ministériel ainsi que de l'évolution du rôle de la culture en région.

Ainsi, **l'éducation** est l'un des secteurs clés avec lequel le Ministère travaille étroitement en raison du rôle crucial de l'école dans l'accès, la fréquentation, la connaissance de la culture, et plus largement dans la construction du rapport à la culture qu'entretiennent les citoyennes et les citoyens. Cette collaboration est notamment balisée par le protocole d'entente culture-éducation signé par les deux ministères et comprend divers programmes et activités.

L'amélioration des **conditions socioéconomiques des artistes** est un autre chantier ayant amené le Ministère à travailler en étroite partenariat avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux. Qu'il s'agisse des problématiques liées au filet social, aux lois sur le statut de l'artiste, au développement des ressources humaines en culture, à la rémunération, au droit d'auteur et au développement de marchés sur la scène internationale, les conditions socio-économiques des artistes interpellent plusieurs acteurs publics.

Le partenariat autour du **développement territorial** est également central. Plusieurs autres ministères et organismes gouvernementaux y exercent une responsabilité à divers titres, tantôt sous l'angle du développement régional et municipal, en passant par le tourisme culturel ou l'aménagement du territoire.

Le **développement durable** est un autre axe fort de l'action interministérielle conduite par le Ministère. L'adoption de son Plan d'action de développement durable 2009-2013 lui a donné une impulsion très forte. L'élaboration d'un Agenda 21 de la culture, dont il a été question plus tôt, est l'une des actions phare de ce plan. Le caractère transversal et la portée gouvernementale de ce projet ont amené le Ministère à créer un large comité réunissant des ministères et organismes ayant des liens particulièrement étroits avec la culture.

Par ailleurs, le Ministère est invité à contribuer à la mise en œuvre d'actions gouvernementales visant **l'interculturalisme**, c'est-à-dire tant l'intégration des personnes immigrantes, la francisation, la promotion des valeurs communes de la société québécoise, la gestion de la diversité et la pleine participation des Québécoises et des Québécois des communautés culturelles à la vie sociale, économique et culturelle du Québec.

Axe

L'action interministérielle

La cohésion et l'efficacité des interventions publiques en culture se posent donc aujourd'hui comme un enjeu majeur. C'est pourquoi le Ministère juge nécessaire d'actualiser les contours de l'action interministérielle pour les années à venir, afin d'être mieux en mesure d'exercer son rôle de maître d'œuvre et de tenir compte de l'évolution des responsabilités exercées par les autres acteurs. Cela nécessite d'actualiser les axes, les objectifs et les modalités de la collaboration pour rendre celle-ci toujours plus pertinente et adéquate, en fonction des besoins d'aujourd'hui. Le partenariat doit chercher à susciter, stimuler et valoriser des interventions concertées, adaptées et novatrices, en tenant compte des réalités locales, régionales, nationales et internationales.

Objectif 8 Se donner une stratégie ministérielle, de concert avec les organismes et sociétés d'État, pour maximiser l'effet de l'action interministérielle dans le développement de la culture dans les secteurs prioritaires (culture-éducation, conditions socioéconomiques des artistes, développement territorial, développement durable, interculturalisme)

Le Ministère entend élaborer avec les organismes et sociétés d'État une stratégie ministérielle en matière d'action interministérielle, de manière à assurer des formes permanentes de concertation et à en renforcer les retombées et la cohérence de l'action culturelle.

Le défi pour le Ministère est de consolider ou d'accroître les relations avec les autres ministères et intervenants gouvernementaux autour d'objectifs communs relatifs au développement culturel et à la place de la culture dans le développement du Québec. Il revient au Ministère d'assurer un leadership en matière de cohésion gouvernementale. Il entend pour cela tenter de dégager une vision intégrée des interventions et des collaborations en culture. L'action ministérielle mieux orchestrée favorisera l'adoption d'une vision globale du développement culturel.

Indicateur

- L'adoption d'une stratégie ministérielle sur l'action interministérielle

Cible

- D'ici le 31 mars 2015

ENJEU > 5

L'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes

ORIENTATION 7

Consolider l'intervention gouvernementale et la concertation avec les partenaires pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes

Si le Québec figure parmi les meilleurs modèles de société en ce qui concerne l'égalité de droit pour les femmes et les hommes, des défis restent à relever pour atteindre l'égalité de fait. Pour mieux soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes, le Ministère reconnaît l'importance de travailler en étroite collaboration avec les ministères et organismes gouvernementaux concernés par la question de l'égalité. Cette façon de faire permet de compter sur les connaissances et l'expertise détenues par ceux-ci dans des domaines précis pour mieux intervenir sur les problématiques susceptibles de se manifester et pour mieux les anticiper. L'État ne peut toutefois agir seul et doit établir des alliances avec des acteurs qui jouent un rôle déterminant dans la réalisation d'actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Pour les années couvrant ce plan stratégique, les axes d'intervention prioritaires ciblent justement la coordination des actions gouvernementales prévues dans le cadre du deuxième plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la consolidation du partenariat local, régional et national par la conclusion et la mise en œuvre d'ententes de partenariat.

Axe La Politique gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

L'atteinte de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes nécessite des actions ciblées dans plusieurs domaines d'activité qui interpellent de nombreux ministères et organismes gouvernementaux ainsi que leur réseau d'intervention. Le gouvernement a le devoir de définir les grandes orientations en matière d'égalité entre les sexes. Mais, pour les réaliser, il doit miser sur le concours de partenaires gouvernementaux ou non gouvernementaux et d'une panoplie d'acteurs locaux et régionaux qui, chacun dans sa sphère de responsabilités, peut accomplir des gestes concrets pour la faire progresser. C'est sur cette base que la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes a été adoptée en décembre 2006 ainsi qu'un premier plan d'action 2007-2010. Un plan d'action gouvernemental 2011-2015 découlant de cette politique a été lancé en juin 2011, après échange et consultation des partenaires lors des Journées régionales Égalité et en commission parlementaire.

Objectif 9 Coordonner les actions gouvernementales visant le respect des droits des femmes et la progression vers l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 présente plus de 100 actions et engage 26 ministères et organismes gouvernementaux dans la mise en œuvre de moyens concrets visant la progression de l'égalité entre les sexes. Un système de reddition de comptes rigoureux, qui mise sur la collaboration des ministères et organismes gouvernementaux, permettra de suivre annuellement la progression des actions inscrites au plan d'action.

Indicateur

- Le degré moyen de réalisation des actions du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015

Cible

- Degré moyen de réalisation des actions de 80 %

Axe Le partenariat local, régional et national

Depuis l'adoption du Plan d'action gouvernemental en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2007-2010, de nombreuses ententes ont été conclues avec des partenaires de choix en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Au niveau national, une entente a été conclue avec le Groupe Femmes, Politique et Démocratie ainsi que l'École nationale d'administration publique (ENAP) afin de mettre sur pied le Centre de développement femmes et gouvernance. Au niveau régional, des ententes ont été conclues avec les 21 conférences régionales des élus (CRE) et leurs partenaires, les tables régionales de concertation en matière de condition féminine et leur réseau, ainsi qu'avec les 19 forums jeunesse et leur table de concertation, afin de favoriser la réalisation d'actions régionales en lien avec la politique gouvernementale et adaptée aux spécificités régionales. La conclusion d'ententes s'est donc avérée une pratique gagnante afin de consolider et de susciter l'engagement de partenaires clés en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, tout en constituant un effet levier important pour bonifier les investissements ministériels avec la contribution financière des CRE et de leurs partenaires.

Objectif 10 En matière d'égalité, conclure des ententes de partenariat et s'assurer du suivi de la mise en œuvre de l'ensemble des ententes de partenariat, notamment avec les conférences régionales des élus de même qu'avec les tables régionales de concertation en matière de condition féminine et leur réseau

Pour la première année, en plus de s'assurer du suivi de la mise en œuvre des ententes en cours, le Ministère prévoit conclure des ententes de partenariat, notamment avec les conférences régionales des élus ainsi que les tables régionales de concertation en matière de condition féminine et leur réseau. Le suivi de ces ententes se fera jusqu'en 2015, soit jusqu'à la fin de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Indicateur

- Le nombre d'ententes de partenariat conclues

Cible

- Trente-cinq ententes de partenariat d'ici le 31 mars 2013

ORIENTATION 8

Promouvoir les rapports égaux entre les femmes et les hommes auprès de la population québécoise, réaffirmant ainsi la position de chef de file du Québec sur la scène internationale

La Politique gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit dans le courant progressiste des grandes préoccupations internationales à l'égard de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en faisant de la lutte aux stéréotypes une priorité. La déconstruction des stéréotypes sexuels permet d'agir en amont pour prévenir les inégalités dans plusieurs domaines de la vie courante. En effet, cette action a un effet positif sur la prévention de la violence dans les rapports amoureux, la diversification des choix scolaires menant à une amélioration des conditions économiques des femmes, la participation des hommes aux responsabilités familiales favorisant le maintien en emploi des mères, le développement de leur carrière et leur participation aux instances sociales, économiques ou politiques, etc. Des actions en matière de promotion de modèles et de comportements égaux sont donc essentielles pour la prévention des inégalités et elles doivent viser principalement les jeunes.

Axe Les modèles et les comportements égaux

La promotion de rapports égaux a constitué un nouveau champ d'action pour le gouvernement dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2007-2010. Des actions ont été réalisées pour joindre des jeunes par l'intermédiaire des services de garde éducatifs et des établissements d'enseignement. Les partenaires du milieu de l'image (mode, publicité, musique, médias, etc.) ont été parties prenantes à l'élaboration de la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée, un engagement collectif visant notamment à diminuer les pressions socioculturelles naissant des idéaux de beauté, basés sur la minceur extrême. Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 fait de la promotion de modèles et de comportements égaux une de ses orientations majeures, considérant les ressources consacrées et l'ajout de nouvelles mesures à mettre en place.

Objectif 11 Réaliser ou soutenir des activités de sensibilisation destinées au public, principalement aux jeunes et aux personnes agissant auprès d'eux, sur la représentation idéalisée de l'image corporelle dans les médias et sur la persistance des stéréotypes sexuels ainsi que sur leurs effets dans les diverses sphères de la vie courante

La promotion de modèles et de comportements égaux se concrétisera dans une multitude d'actions de sensibilisation visant le public, principalement les jeunes et les personnes agissant auprès d'eux. Le Ministère élaborera des outils, organisera ou soutiendra la réalisation d'activités de formation ou de sensibilisation pour joindre les parents, le personnel des services de garde éducatifs et des établissements scolaires primaires et secondaires, les milieux communautaires et de la santé ainsi que des milieux culturels, de la mode, de la publicité et des médias.

Indicateur

- Le nombre d'activités de sensibilisation réalisées ou soutenues destinées au public, principalement aux jeunes et aux personnes agissant auprès d'eux

Cible

- Cent activités réalisées ou soutenues

ORIENTATION 9

Accroître la performance de notre organisation en mettant en commun nos connaissances et nos expertises

Le Ministère a entrepris une démarche de planification stratégique des ressources humaines parallèlement à l'exercice de la planification stratégique ministériel. Parmi les priorités définies, la gestion des connaissances du personnel représente un pivot important afin que le Ministère dispose des ressources humaines compétentes qui lui permettront d'atteindre ses objectifs. En cette matière, le Ministère entend mettre en place des actions visant à acquérir, développer, partager et préserver ses connaissances stratégiques. Par ailleurs, l'attraction et la rétention de personnes talentueuses constituent des facteurs clés pour soutenir cette démarche. Afin de demeurer compétitif à l'intérieur d'un contexte où le bassin de main-d'œuvre disponible diminue, différentes stratégies doivent être envisagées pour positionner le Ministère comme un employeur de choix.

En ce qui concerne plus particulièrement le secteur des services de soutien à la mission (ressources humaines, ressources financières, services juridiques, etc.), il est opportun de répertorier les connaissances et expertises détenues non seulement à l'intérieur du Ministère, mais bien dans une perspective de portefeuille ministériel. En effet, les organismes et sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine possèdent des services similaires en soutien à la réalisation de leurs missions respectives. L'ensemble du personnel affecté à ces fonctions possède donc un bassin important de connaissances et d'expertises dans des domaines communs. Dans un contexte où les ressources sont limitées, il est nécessaire de déterminer la façon d'exploiter ce bassin de façon optimale non seulement pour en assurer la pérennité, mais également en vue d'améliorer la performance de l'ensemble des organisations du portefeuille.

Axe Des personnes compétentes et motivées au cœur de l'action

Le Ministère est composé de personnes qui ont des connaissances riches et précieuses. Afin d'accomplir son plan stratégique, le Ministère doit pouvoir miser sur ce capital de connaissances et s'assurer d'attirer et de conserver les talents requis.

Ainsi, un des défis du Ministère est de se démarquer comme employeur dans un contexte général de rareté de main-d'œuvre et d'un marché de l'emploi très compétitif. Même si le Ministère possède, sur le plan gouvernemental, une mission positive qui est en soi attractive, il doit être en mesure de recruter les meilleures personnes et de les conserver pour accomplir les défis de demain.

De plus, le Ministère doit également faire face à un enjeu de taille : le renouvellement de son effectif. En effet, au cours des trois dernières années, près de 24 % de son personnel a pris sa retraite. Ces départs nombreux amènent le Ministère à une réflexion sur sa gestion des connaissances en lien avec ses priorités de façon à disposer des expertises nécessaires et d'assurer le transfert de celles-ci. Pour assurer la pérennité des savoirs, une analyse des connaissances stratégiques spécifiques du Ministère a été effectuée. À partir de cette analyse, le Ministère devra travailler à acquérir, développer, partager et préserver ces connaissances.

Objectif 12 Se positionner comme un ministère attractif et soucieux de l'expertise de son personnel

À la lumière des orientations stratégiques ministérielles, des réflexions et des travaux menés dans le contexte de sa planification stratégique des ressources humaines, le Ministère entend travailler à des projets structurants en matière d'attraction, de gestion des connaissances et de rétention du personnel. Plus spécifiquement, à la suite d'une réflexion réalisée au Ministère, un plan d'action sera élaboré pour répondre aux défis à relever à l'égard de l'attraction et de la rétention. D'autre part, le Ministère a entamé une démarche en matière de gestion des connaissances. Des travaux portant sur les connaissances stratégiques spécifiques du Ministère seront réalisés.

Indicateur

- Le nombre de projets réalisés pour assurer l'attraction, la gestion des connaissances et la rétention du personnel

Cible

- Réalisation de trois projets, soit :
 - un plan d'action visant l'attraction et la rétention du personnel d'ici le 31 mars 2014
 - deux projets sur les champs d'expertise stratégique du Ministère d'ici le 31 mars 2013

Axe

Les services partagés

Le développement de services partagés vise à mettre en commun les connaissances et expertises détenues par le personnel des services en appui à la mission de l'ensemble des organismes et sociétés d'État du portefeuille de la culture, des communications et de la condition féminine. Concrètement, le partage de services peut prendre plusieurs formes (création de pôles d'expertise, partage de technologies, etc.) et le mode de fonctionnement optimal à privilégier peut différer selon les secteurs de services. Une analyse spécifique de chacun de ces secteurs ainsi que du contexte de l'organisation doit donc être réalisée afin d'établir un scénario de mise en œuvre puis d'en évaluer les bénéfices potentiels.

Objectif 13 Favoriser l'émergence d'une culture de services partagés au sein du portefeuille ministériel

En collaboration avec les organismes et sociétés d'État relevant de la ministre, le Ministère réalisera une étude de positionnement visant à évaluer le potentiel d'optimisation des services en appui à la mission de l'ensemble des organisations du portefeuille. Cette étude permettra de faire un diagnostic sur la façon dont les services sont actuellement assurés et saisir les occasions d'identifier les opportunités d'utiliser le mode de services partagés. En fonction des scénarios porteurs de bénéfices qui auront été établis, la stratégie ministérielle sera élaborée, proposée puis mise en œuvre, le cas échéant.

Indicateur

- L'adoption d'une stratégie commune en matière de services partagés au sein du portefeuille ministériel

Cible

- D'ici le 31 mars 2013

LES MANDATS, SERVICES ET ACTIVITÉS DES ORGANISMES ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DE LA MINISTRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

Organismes subventionnaires

Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)

Mandats

Soutenir dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production dans les domaines de sa compétence et en favoriser le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes.

Services / Activités

- Programmes de bourses et subventions qui s'adressent aux artistes et aux organismes à but non lucratif dans les domaines des arts de la scène (théâtre, musique, danse, arts du cirque, arts multidisciplinaires), des arts visuels, des arts médiatiques, de la recherche architecturale, des métiers d'art et de la littérature.

Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)

Mandats

Promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles et contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger.

Services / Activités

- Programmes d'aide financière (subvention, aide remboursable et investissement) dans les domaines du livre et de l'édition spécialisée, des métiers d'art, des galeries d'art contemporain, de la musique et des variétés, du cinéma et de la production télévisuelle.
- Financement (prêt, garanties de prêt, investissement) aux entreprises culturelles.
- Mesures d'aide fiscale dans plusieurs domaines.
- Gestion d'un parc d'immeubles patrimoniaux concentré surtout à Place-Royale.

Organisme de formation

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (CMADQ)

Mandats

Administrer et exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement d'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement. Susciter et favoriser, dans le milieu, une formation initiale de qualité dans le domaine de la musique, ainsi que la présence et la vitalité d'organismes essentiels au monde de la musique.

Services / Activités

- Formation artistique professionnelle offerte à travers un réseau de neuf établissements d'enseignement : deux en art dramatique (Montréal et Québec) et sept en musique (Gatineau, Montréal, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières et Val-d'Or).
- Programmation d'activités musicales et théâtrales publiques.
- Programmes externes pour l'encadrement de l'enseignement musical privé.

Organismes de diffusion

Société de la Place des arts de Montréal (SPDA)

Mandats

Exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et administrer la Place des Arts de Montréal. Ses activités ont notamment pour objet de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'arts de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

Services / Activités

- Gestion et programmation de cinq salles de spectacle : la salle Wilfrid-Pelletier (2 960 places), le Théâtre Maisonneuve (1441 places), le Théâtre Jean-Duceppe (747 places), le Studio-théâtre (126 places) et la Cinquième Salle (413 places) ainsi que l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme et l'Amphithéâtre Fernand-Lindsay à Joliette.
- Administration de la programmation artistique de la nouvelle salle de concert pour les organisations autres que l'Orchestre symphonique de Montréal.
- Lieu de résidence des organismes suivants : l'Opéra de Montréal, les Grands Ballets Canadiens et le théâtre Duceppe.

Société du Grand Théâtre de Québec (SGTQ)

Mandats

Exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et administrer le Grand Théâtre de Québec. Ses activités ont notamment pour objet de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'arts de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

Services / Activités

- Gestion et programmation de deux salles de spectacle, soit la salle Louis-Fréchette (1 873 places) et la salle Octave-Crémazie (506 places).
- Lieu de résidence des organismes suivants : l'Orchestre symphonique de Québec, le théâtre Trident, l'Opéra de Québec et le Club musical de Québec.

Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)

Mandats

Exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d'assurer, par tout mode de diffusion, l'accessibilité de ses produits au public. Exploiter un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion.

Services / Activités

- Société publique de production et de diffusion, desservant plus de 92 % de la population à travers son réseau riche de dix-sept émetteurs, alimenté par un lien satellite portant sa programmation depuis Montréal.
- Programmation éducative axée sur les émissions jeunesse, la connaissance, la culture et la société.
- Participation à TV5 Canada et TV5 Monde.

Organismes de diffusion et de conservation	
Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)	
Mandats Voir à l'acquisition, à la conservation et à la diffusion du patrimoine documentaire, publié, archivistique et filmique. Gérer des programmes d'aide financière en matière d'archives et assumer la responsabilité du dépôt légal des documents publiés et filmés.	Services / Activités › Gamme élargie de services accessibles à la Grande Bibliothèque, aux neuf centres d'archives répartis sur le territoire du Québec ou à distance : services généraux (prêts, références, accès à l'ensemble des collections, y compris les documents sonores, les documents audiovisuels, les ressources électroniques, etc.). › Services supplémentaires destinés à des clientèles particulières : chercheurs d'emplois; nouveaux arrivants; milieu des affaires; personnes handicapées; généalogistes; bibliothèques. › Programmes de soutien à la lecture et à la littératie, aide aux devoirs et médiation culturelle pour les milieux scolaires. › Programmes d'aide financière s'adressant au secteur des archives. › Rayonnement international de l'expertise et du patrimoine québécois.
Musée d'art contemporain de Montréal (MACM)	
Mandats Faire connaître, promouvoir et conserver l'art contemporain québécois ainsi qu'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et des activités d'animation.	Services / Activités › Présentation de sa collection permanente et d'expositions temporaires d'œuvres d'artistes québécois, canadiens et internationaux. › Diverses activités éducatives et culturelles. › Programme d'expositions itinérantes.
Musée national des Beaux-Arts du Québec (MNBAQ)	
Mandats Faire connaître, promouvoir et conserver l'art québécois de toutes les périodes et assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et des activités d'animation.	Services / Activités › Présentation de sa collection permanente et d'expositions temporaires d'œuvres d'artistes québécois, canadiens et internationaux. › Diverses activités éducatives et culturelles. › Programme d'expositions itinérantes. › Acquisition d'œuvres d'art réalisées par des artistes québécois, canadiens et internationaux.
Musée de la civilisation (MC)	
Mandats Faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, et assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnologique et des autres collections représentatives de notre civilisation. Assurer la présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.	Services / Activités › Programmation d'expositions et d'activités axées sur la mission et l'historique de chacune des constituantes du complexe muséal comprenant le Musée de la civilisation, le Musée de l'Amérique française, le Centre d'interprétation de Place-Royale, la Maison Chevalier et la Réserve muséale de la Capitale nationale. › Valorisation et diffusion au Québec et à l'international de l'héritage culturel québécois (constitué des apports européen, autochtone, inuit et des nouveaux arrivants), découverte des civilisations du monde et renforcement du dialogue des cultures par des expositions, des activités culturelles et de médiation, des événements et activités de partage de savoir sur la muséologie et la société.
Organisme de régulation	
Régie du cinéma	
Mandats Classer les films commercialisés au Québec et contrôler les entreprises qui les mettent en marché.	Services / Activités › Classement des films. › Information et sensibilisation du public quant au classement des films. › Contrôle des droits de distribution des œuvres cinématographiques. › Délivrance de permis aux distributeurs, aux exploitants de salle et de ciné-parc ainsi qu'aux commerçants au détail de matériel vidéo. › Inspection des établissements régis par la Loi sur le cinéma.
Organismes de consultation	
Commission des biens culturels du Québec (CBCQ)	
Mandats Conseiller la ministre au regard de la Loi sur les biens culturels et de la Loi sur les archives.	Services / Activités › Étude des demandes relatives à l'attribution de statuts juridiques, à des travaux sur des biens culturels ayant un statut juridique ou situés dans un territoire touché par un statut juridique, à la délivrance de permis de recherche archéologique et à la gestion des archives publiques et privées. › Audition de citoyens qui veulent s'exprimer sur toute question visée par ces lois et présentation par la suite de recommandations à la ministre.
Conseil du statut de la femme	
Mandats Promouvoir et défendre le droit des femmes et les intérêts des femmes.	Services / Activités › Conseils à la ministre. › Diffusion d'information pertinente aux femmes et au public. › Production d'études. › Transmission d'avis au gouvernement.



mcccf.gouv.qc.ca

